



**ADAM BULLETIN de LIAISON Avril 2019 – n° 28**

*Ce bulletin est distribué par messagerie électronique ainsi que par tirage papier limité à 100 exemplaires, par respect de l'environnement, pour diffusion par les membres de l'association à leurs voisins et amis.  
Association ADAM, Casier n° 14, mairie de Montbonnot, 38330 MONTBONNOT SAINT- MARTIN*

**Le mot du président 2019**

*par Nicolas Campet*

Notre assemblée générale du 8 février dernier a permis de faire le bilan des nombreuses activités menées en 2018, de saluer l'implication d'un nombre important de nos membres, l'engagement très apprécié de tous de la Mairie de Montbonnot auprès de notre association et d'élire, comme chaque année, un nouveau conseil d'administration composé à la fois d'anciens et de nouveaux membres, illustrant la vitalité de notre association.

En ce premier trimestre 2019, saluons le succès de la série de conférences initiée par l'équipe 2018 et remercions vivement les conférenciers (Éric Burdet, Bruno Colladant, Pierre Fournier et Christian Bienvenu). Mieux connaître le frelon asiatique qui arrive dans nos contrées, distinguer les différentes fleurs mellifères et leur importance, découvrir les secrets de la dégustation de miel ou encore rappeler tout ce que l'univers des abeilles recèle de mystère à travers une approche à la fois historique, biologique, apicole et environnementale, tels étaient les défis relevés par cette initiative. Bravo !

Notre association doit continuer d'initier aux bonnes pratiques apicoles, faire mieux connaître l'univers des abeilles, véritables sentinelles de l'environnement, et leur importance pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité. La vigilance s'impose face aux attermolements en matière d'interdiction du glyphosate, qui, bien que votée, est susceptible d'un grand nombre de dérogations, sans compter les risques de mise sur le marché de nouveaux produits chimiques tout aussi dangereux pour l'environnement et pour notre santé.

Profitons de cette nouvelle saison apicole pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux adhérents qui pourront vivre de l'intérieur une expérience fascinante. Que ce soit à travers des animations (cirage de cadre, extraction de miel) ou lors de sessions collectives encadrées par nos apiculteurs expérimentés, nous espérons pouvoir leur transmettre notre passion afin qu'à leur tour, ils puissent partager leur enthousiasme autour d'eux.

2019 verra l'ouverture d'un troisième rucher en collaboration avec le centre Saint-Hugues, permettant de proposer une vingtaine d'emplacements supplémentaires.

**Sommaire**

- **Le mot du président**
- **Conduite du rucher**
- **Brèves de rucher**
- **Sur l'agenda d'A.D.A.M. et pour nous contacter**

**Conduite du rucher : recommandations pour le printemps**

*par Bruno Colladant*

Le mois d'avril est là, avec ses beaux jours, mais aussi ses contrastes qui font passer du soleil à la pluie et même la neige. Avec le printemps, c'est l'espoir d'une grande miellée. En effet, en cette période, les pollens et nectars abondent. Les visites de printemps ont permis de se rendre compte de la vitalité de chaque colonie, de procéder au changement de deux ou trois cadres dans le corps de ruche. Les premières hausses ont été posées début avril et le miel est déjà engrangé en grande quantité. Si le temps se maintient au beau, les deuxièmes hausses seront posées début mai. Rappelons que le mois d'avril est propice aux essais.

**LES ESSAIMS NATURELS**

L'essaimage sert à perpétuer l'espèce. Il est composé d'une partie importante de la colonie comprenant des ouvrières, des mâles et une reine. Le premier essaim qui sort de la ruche est appelé essaim primaire et il est accompagné d'une vieille reine, c'est-à-dire d'une reine fécondée. L'essaim secondaire est celui qui sort 9 jours après l'essaim primaire et il est accompagné d'une jeune reine non fécondée. L'essaim tertiaire est le troisième qui sort de la ruche accompagné d'une jeune reine non fécondée, sœur de la précédente. Il peut y avoir, comme en 2012, un quatrième essaim. Cependant, certaines années, on constate seulement 1 essaim, voire pas d'essaim du tout.

Un essaim primaire moyen pèse 2,5 Kg soit environ 20.000 abeilles mais peut atteindre 3 à 4 Kg.

## LES DIVISIONS OU ESSAIMS ARTIFICIELS

Afin de contrôler son cheptel, l'apiculteur(trice) peut décider de diviser sa colonie avant qu'elle n'essaime naturellement. Il est nécessaire de réaliser cette opération en présence de colonies fortes en abeilles et en couvain (4 à 5 cadres), lorsqu'on constate la présence d'œufs sur les cadres et à une période où il existe des mâles pour féconder les jeunes reines.

Plusieurs méthodes de division bien expliquées sur le site de l'Abeille du Puy de Dôme : <http://www.abeille-63.fr/division-ruche.html>

## Brèves de rucher :

par Pierre Le Loarer

Alors qu'une nouvelle étude sur le glyphosate relève un surrisque de cancer chez les fermiers (cf. *Le Monde*, mercredi 20 mars 2019, p. 11), les pouvoirs publics se montrent beaucoup plus frileux quant aux mesures à prendre, proposant – ou promettant ? – discrètement de nouvelles dérogations pour reporter une fois encore l'interdiction du glyphosate pourtant votée il y a déjà quelques mois. L'année 2019 voit cependant enfin l'interdiction par les particuliers et les collectivités territoriales de ces pesticides.

Tout ceci n'empêche pas les tribunaux américains, depuis que Monsanto a été racheté par la firme Bayer, de condamner Monsanto, et donc maintenant Bayer, à verser des indemnités très conséquentes aux agriculteurs qui ont porté plainte concernant le Round Up. Affaire à suivre car il semble que ceci ne soit que le début d'une longue séquence de procès à venir outre-Atlantique.

Lors de l'été 2017, était paru aux éditions Rustica un ouvrage intitulé **Abeilles, gardiennes de notre avenir : de la prise de conscience à la protection** de **Paul Fert**, ouvrage préfacé par Hubert Reeves. Cet ouvrage venait rappeler la nécessité, l'importance de protéger les abeilles pour préserver la diversité et sauvegarder le monde de demain.

Ce même éditeur, Rustica Éditions, vient de faire paraître en janvier dernier un nouveau petit ouvrage (63 pages) qui fait part des mêmes préoccupations et tente d'inciter simplement à l'action de chacun : **Sauvons les abeilles ! Les 10 actions pour (ré)agir !** par **Sven Niel**, préfacé par Yann Arthus-Bertrand.

**Citons les dix actions proposées :** **1. Consommez responsable ! 2. Fleurissez vos jardins ! 3. Hébergez une ruche ! 4. Hébergez la diversité ! 5. Abreuvez les butineuses ! 6. Piégez le frelon asiatique ! 7. Passez au zéro phyto ! 8. Engagez-vous ! 9. Sensibilisez et informez ! 10. Indignez-vous et soyez créatif !**

Après une introduction rappelant pourquoi les abeilles sont indispensables (pollinisation et alimentation) et pourquoi elles disparaissent (agriculture intensive, produits phytosanitaires, et certaines pratiques apicoles : importation de reines 'problématiques', prélèvement excessif de miel et nourrissage artificiel des abeilles, apiculture industrielle), **chaque action fait l'objet d'un bref chapitre qui est déclinée en différentes actions concrètes** (exemple pour "Consommez responsable !" : consommer du miel local, manger bio autant que possible). À lire tout l'éventail d'actions proposées, remarquons que notre association ADAM est bien dans l'esprit de ce petit manifeste. Nombre d'actions suggérées sont au diapason de nos propres activités (exemple pour l'action "Sensibilisez et informez !" : impliquer les enfants, se mobiliser dans sa commune, monter une association pour défendre les abeilles).

Enfin, signalons un nouvel ouvrage qui vient de paraître en mars 2019 : **Bee Happy : Histoire de ruches, de miels et d'apiculture** par **Barbara Bonomi Romagnoli** (apicultrice et experte en analyse du miel, journaliste et écrivaine), traduit de l'italien par François Rosso, aux éditions du Détour (174 pages), ouvrage sur lequel nous reviendrons dans le prochain *Bulletin de liaison*.

<b>Sur l'Agenda 2019 d'A.D.A.M.</b>	<b>Pour nous contacter</b>
<p>Prochaines réunions du C.A. de 19h à 20h30 dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot Saint-Martin : <a href="#">les premiers jeudis de chaque mois</a> : 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet.</p> <p>Contact par courriel à : <a href="mailto:bulletin@apiculteurs-amateurs-montbonnot.fr">bulletin@apiculteurs-amateurs-montbonnot.fr</a></p> <p>Site Web : <a href="http://www.apiculteurs-amateurs-montbonnot.fr">http://www.apiculteurs-amateurs-montbonnot.fr</a></p> <p><b>Initiation à l'apiculture</b> : renseignements auprès de : Bruno COLLADANT 06 69 60 63 01.</p> <p><b>Animation dans les écoles</b> : renseignements auprès de : Gilles DAGAND 06 99 21 38 35.</p>	<p><b>Association A.D.A.M., Casier n° 14, mairie de Montbonnot, 38330 Montbonnot Saint-Martin</b></p> <p><b>Président</b> : Nicolas CAMPET</p> <p><b>Vice-Président</b> : Hugues LORTAT-JACOB,</p> <p><b>Secrétaire</b> : Anne LORTAT-JACOB</p> <p><b>Secrétaire adjoint</b> : Philippe KOCH</p> <p><b>Trésorier</b> : Michel CAZAL</p> <p><b>Trésorière adjointe</b> : Chantal QUATREFAGES</p> <p><b>Capture d'essaims</b> : 06-58 12 72 77 (Nicolas CAMPET)</p>